

# Délégation de tâches

## sur le portail asitvd.ch

Ce document permet aux communes et associations de communes de désigner le bureau qui pourra agir en leur nom sur le portail asitvd.ch en précisant la nature des tâches autorisées.

<i>Commune (ou association de communes)</i>	<i>Bureau</i>
Raison sociale	Raison sociale
Adresse	Adresse
NPA - Localité	NPA - Localité
Tél.	Tél.
Email	Email
Personne de contact	Personne de contact

### Engagements de la commune et du bureau :

**Article 1 :** La commune délègue au bureau la gestion des autorisations de commandes en son nom (le bureau sera notifié quelque soit l'auteur de la commande faite au nom de la commune).

Oui

La commune souhaite néanmoins être notifiée à chaque commande et conserve son droit de gestion des autorisations de commande en son nom.

Non

La commune n'autorise pas le bureau à gérer les autorisations de commande en son nom.

**Article 2 :** La commune autorise le bureau à gérer la diffusion de ses géodonnées sur asitvd.ch (référencement et transmission des géodonnées).

Oui

Les deux parties sont membres de l'ASIT VD et s'acquittent de la cotisation adaptée à leur statut (avec majoration de 20% pour le déléguant).

Non

La commune n'autorise pas le bureau à gérer la diffusion de ses géodonnées sur asitvd.ch

Les parties attestent avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation de la plateforme asitvd.ch et s'engagent à les respecter. Tout changement d'information devra être communiqué par écrit à l'ASIT VD.

<p>La commune <i>(tampon et signatures)</i></p>          <p>Date :</p>	<p>Le bureau <i>(tampon et signature)</i></p>          <p>Date :</p>
--	--

# Adhésion à l'association

## Formulaire pour les communes

Nom de la commune : .....

Nom du représentant : .....

Adresse :  
.....  
.....  
.....

No postal :..... Localité : .....

Tél. : ..... Email : .....

### Je souhaite devenir membre de l'ASIT VD

Le montant de la cotisation est voté en assemblée générale annuelle. Elle est de 18 centimes par habitants (ref. 2015).

### Je souhaite partager des géodonnées sur [asitvd.ch](http://asitvd.ch) (selon la LGéo)

La cotisation des membres qui référencent et diffusent leurs géodonnées sur [asitvd.ch](http://asitvd.ch) est majorée de 20%.

Tampon et signatures :

Date :